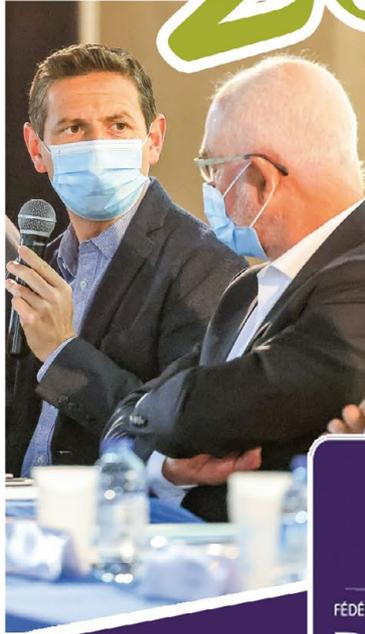


# RAPPORT D'ACTIVITÉS

# 2021



#JePêcheDansLeTarn

Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

LE MOT DU PRÉSIDENT

LA FÉDÉRATION

LES CHIFFRES 2021

LA GESTION DU MILIEU AQUATIQUE

LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

L'ÉDUCATION À LA PÊCHE / MILIEUX AQUATIQUES ET ÉVÈNEMENTS

LE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

LA PISCICULTURE DU PUJOL

LES EMPOISSONNEMENTS

LES GARDES-PÊCHE

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

### Mentions légales :

Réalisation : Fabian AGENEAU - Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Directeur de publication : Jean BOYER - Date de parution : mars 2022.

Impression : Imprimerie du Progrès - 200 exemplaires.

Crédits photos : Fabian AGENEAU, Bénédicte PROUFF, Fabien LAURIOL, Morgan POUPELIN, Pierre BOYER, Elise BARRAUD, Laurent MADELON - FNPF, Philippe CARRIERE-Filfish / Illustrations : Nicolas De Faveri - Victor Nowakowski.

## 2021 : mise en oeuvre d'une politique structurée et ambitieuse

Malgré la persistance de la crise sanitaire, l'année 2021 aura été marquée, tout d'abord, par la vitalité des effectifs de pêcheurs tarnais. En effet plus de 17.200, soit 1.100 de plus qu'en 2020, ont adhéré à l'une des 45 associations agréées du département.

Elle aura été aussi celle de la mise en œuvre de nos plans stratégiques quinquennaux dédiés à la gestion des milieux aquatiques et à la promotion du loisir pêche. Ce cadre structuré, autour d'objectifs clairs, aura permis d'initier nos projets et de mener à terme nos actions en cohérence avec ces politiques de gestion.

Plusieurs dossiers à forts enjeux auront abouti.

A titre d'exemple, on citera dans le domaine du loisir pêche : l'acquisition du plan d'eau de Serviès via les Fondations des chasseurs et des pêcheurs, la signature du bail du lac de Fourrogue...

Dans celui de la gestion des milieux aquatiques, l'embauche d'une chargée de mission s'est traduite, entre autres, par l'aboutissement de projets nouveaux (suivis piscicoles pérennes, études « petits bassins versants »...), ou bien encore par une activité multipliée par 4 en matière d'inventaires piscicoles : 28 réalisations en 2021.

Les animations quant à elles ont été multipliées par 3 ; ce sont ainsi près de 1.000 jeunes pêcheurs qui ont pu s'initier ou se perfectionner à la pratique de leur choix. Ajoutons que notre animateur a obtenu l'agrément de l'Education Nationale ; il pourra ainsi intervenir en milieu scolaire dans un domaine que nous tenons à développer : celui de l'éducation à l'environnement.

Saluons aussi le travail accompli sur le terrain par nos 8 gardes fédéraux et par les 45 gardes d'AAPPMA. Leurs actions pour faire respecter la loi pêche sont indispensables et se sont révélées très efficaces.

Enfin, notre communication vous a permis de suivre toutes ces réalisations au travers des publications via les réseaux sociaux, notre site internet, la presse écrite, les radios locales et France 3 Tarn.

Je vous invite à prendre connaissance de ce rapport d'activités qui témoigne des ambitions, de l'engagement et du dynamisme de notre Fédération. Je remercie, au nom des élus de notre Conseil d'administration, les salariés qui ont déployé toute leur énergie pour répondre au mieux aux attentes des pêcheurs tarnais.

Jean BOYER, Président de la Fédération



# LA FÉDÉRATION

## Quelques chiffres



## Les élus



Jean Boyer  
Président



Michel Vaute  
Trésorier



Alain Navech  
Secrétaire



Yoland Azaïs  
Vice-président



Manon Compan  
Secrétaire adjoint



Gavino Arce  
Administrateur



Lionel Boulanger  
Administrateur



Jean-Luc Cabrol  
Administrateur



Alain Couzinié  
Administrateur



Philippe Fourrey  
Administrateur



Marc Gilbert  
Administrateur



Fabrice Joubert  
Administrateur



Gilles Massiau  
Administrateur



Bernard Mazars  
Administrateur

## Le bureau



Recrutement  
de Fabienne VALENTIN  
Secrétaire

## Nos missions

- Coordonner et aider les actions des AAPPMA ;
- Définir les orientations générales de gestion et de protection du milieu aquatique ;
- Agir pour la protection de l'environnement ;
- Promouvoir le loisir pêche et défendre les intérêts des pêcheurs ;
- Sensibiliser et éduquer au loisir pêche (ateliers pêche, animations, ...);
- Assurer la collecte de la CPMA (Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques).

## Principaux moments forts en 2021

Février 2021



Parution du Plan Départemental pour la Gestion des milieux aquatiques et la Gestion des Ressources piscicoles (PDPG)

Mars 2021



Ouverture de la pêche en première catégorie piscicole

Avril 2021



Ouverture de la pêche en deuxième catégorie piscicole pour le Brochet et le Sandre

Mai 2021



Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire, à Albi - Approbation des nouveaux statuts fédéraux

Juin 2021



Ouverture de la pêche du Black-bass et fin de l'application des réserves de pêche temporaires

Sept. 2021



Fin de la période d'approbation des nouveaux statuts des AAPPMA

Oct. 2021



Première organisation d'une manche du Circuit float-tube Occitanie à Briax

Nov. 2021



Renouvellement des mandats des élus au sein des AAPPMA (d'Octobre à Décembre)

Déc. 2021



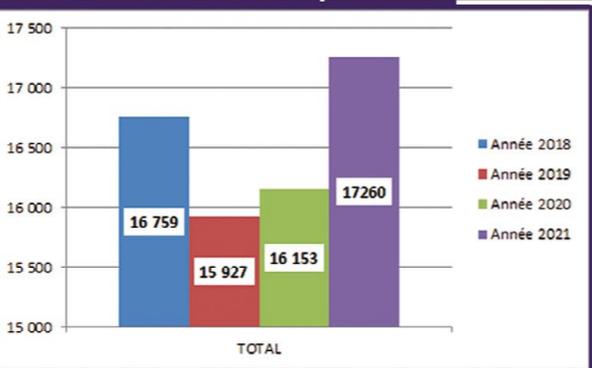
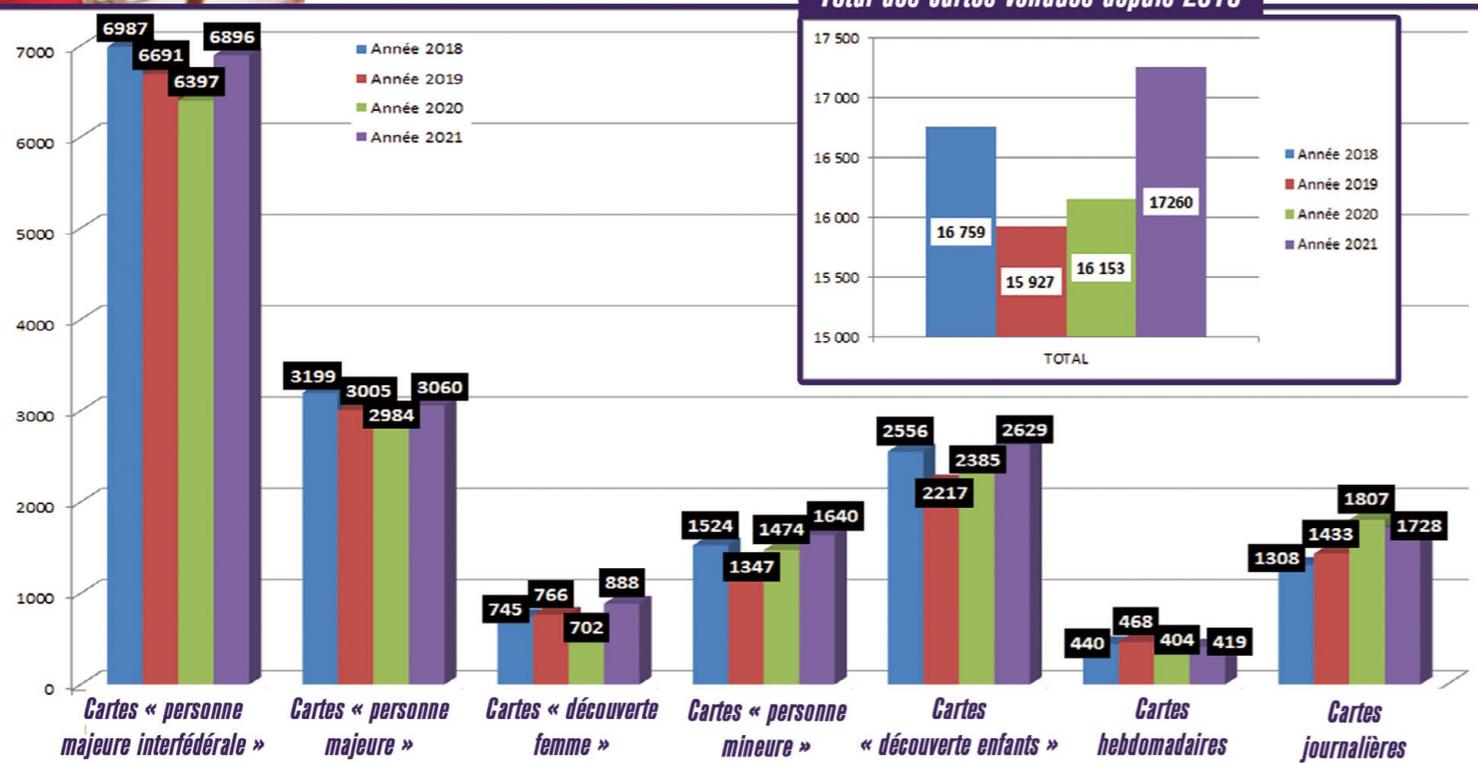
Réunion des Présidents d'AAPPMA à Castres pour préparer la saison de pêche 2022

# LES CHIFFRES 2021

**17 260** cartes de pêches vendues contre **16 193 en 2020** (soit une hausse de près de 7%) - Avec les offres parrainages « découverte femme, mineure, - 12 ans et journalière ».

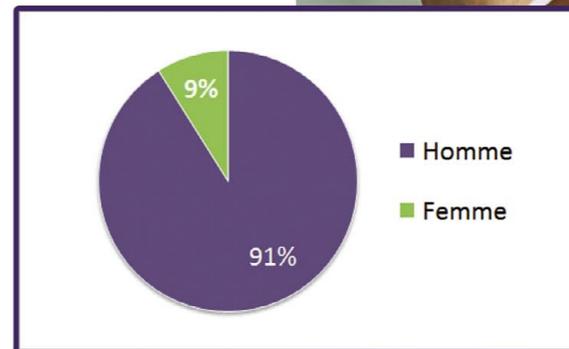
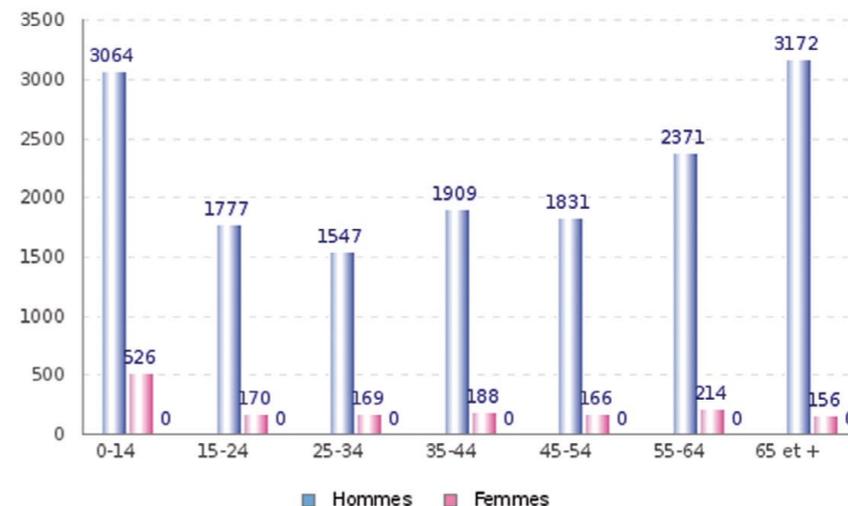


Total des cartes vendues depuis 2018



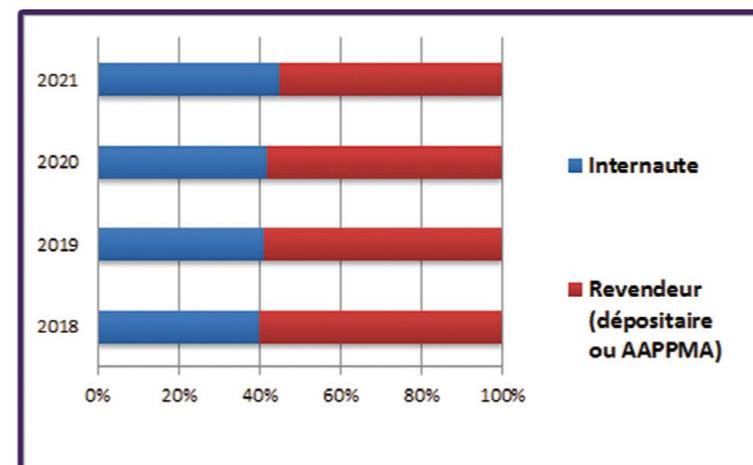
Répartition des produits depuis 2018

Répartition des produits par tranches d'âges et par sexe en 2021



En 2021, les femmes (enfants compris) représentent presque 10 % des effectifs ! La pêche n'a jamais autant séduit la gente féminine et c'est tant mieux. 46% des adhérents ont plus de 45 ans et la tranche - de 14 ans représente quant à elle 20 % des pêcheurs.

Répartition des commandes de cartes depuis 2018



55 % des pêcheurs achètent leur carte de pêche depuis chez eux contre 45 % qui passent par un revendeur agréé (52 % / 48 % en 2020).

D'année en année, les pêcheurs sont de plus en plus nombreux à acheter leur carte de pêche directement de leur domicile sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr).



**84**

C'est le nombre total de dépositaires actifs en 2021 sur tout le territoire. Il s'agit de magasins d'articles de pêche, de bureaux de tabac-presses, d'offices de tourisme, d'épiceries, de mairies, ... mais aussi de permanences d'AAPPMA

# LA GESTION DU MILIEU AQUATIQUE

## Publication du PDPG

• En 2020-2021, La Fédération a réactualisé et publié son Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Ce document fait le bilan de l'état des lieux de nos cours d'eau et de leurs peuplements piscicoles. Il propose également des actions de protection et de restauration. Le Plan des Actions Nécessaires 2021-2025 (PAN) sera la feuille de route de la Fédération pour les 5 années à venir en termes de gestion et protection des milieux aquatiques.



Page de couverture du PDPG

## Études et suivis des peuplements piscicoles et des milieux

**12** inventaires piscicoles ponctuels par pêche électrique  
— Greïssentous, Oulas, Broncarié, Vernoubre, Dadou, Ladoux, Candou, Céret, ...

**10** inventaires piscicoles sur le nouveau Réseau de Suivi Piscicole Pérenne



### LANCEMENT DU RÉSEAU DE SUIVI PÉRENNE

L'objectif est d'améliorer notre connaissance des peuplements piscicoles, notamment en grands milieux, en réalisant un suivi sur le long terme.

**6** études réalisées en prestations sur l'Écrevisse à pattes blanches et la Lamproie de Planer



**4** pêches de sauvetage



Recrutement d'Élise BARRAUD  
Chargée d'études « Milieux Aquatiques »

En 2021, sur ces pêches la Fédération a poursuivi :

- ses suivis d'espèces exogènes comme le **Spirlin** (le Sor et l'Agout à Vielmur), l'**Epirine lippue** (le Viour à Mirandol, le Tarn à Courris et l'Agout à Vielmur) et le **Pseudorasbora** (la Vère à Larroque et l'Agout à Vielmur).

- ses suivis sanitaires des populations piscicoles afin de contrôler la bonne santé des peuplements.



Hémorragie sur un Barbeau

Epirine lippue



En 2021, des lésions ont été observées sur 7 des 22 stations où du poisson a été capturé !

## SUIVI DE L'ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES

**51** inventaires nocturnes pour la prospection des écrevisses à pattes blanches



• L'objectif de cet état des lieux était d'améliorer notre connaissance sur l'écrevisse à pattes blanches dont le déclin se poursuit dramatiquement. Un stagiaire, M. Kevin Daussat a été recruté pour 6 mois, entre mars et août 2021 pour réaliser cet état de lieux qui a également mobilisé l'ensemble de nos partenaires techniques.



Au total, **21 cours d'eau** abritent une ou plusieurs populations d'écrevisses à pattes blanches avérées par des prospections en 2021. Les prospections nocturnes réalisées à la lampe ont malheureusement mis en évidence une régression continue des populations.

En outre, 21 populations n'ont pas pu être vérifiées en 2021, ce qui porte à 42 le nombre de populations potentielles. Il est également toujours possible de trouver des populations inconnues.



Écrevisse à pattes blanches

## ÉTUDE ET SUIVI DES « NIVEAUX TYPOLOGIQUES THÉORIQUES »

• La Fédération a poursuivi l'étude « Niveaux Typologiques Théoriques » en installant des nouveaux thermomètres enregistreurs sur :

- les stations d'inventaires piscicoles de l'étude « petits bassins versants » : **Ladoux, Greïssentous, Dadou sources**.  
- certaines stations du Réseau de Suivi Piscicole Pérenne : **Viour à la Calquièrre, Tarn à la prairie du Maze, Gijou à Carausse, Agout à Roquecourbe**.

**35** stations suivies depuis 2017



# LA GESTION DU MILIEU AQUATIQUE

## RÉSEAU DE SUIVI DES LACS

Depuis 2015, l'Union des Fédérations du Bassin Adour-Garonne (UFBAG) a mis en place en collaboration avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG), un réseau de suivi de la qualité des lacs. Ce suivi intègre des analyses de l'eau, des sédiments et du phytoplancton, un relevé des habitats, une bathymétrie. L'objectif est d'évaluer l'état des plans d'eau, notamment en termes de niveau trophique, de qualité d'eau et d'habitat.

La Fédération a intégré le cycle de 3 ans qui a commencé en 2021 avec un suivi du **plan d'eau de Serviès**. Ce lac de gravière a été acquis par les Fondations de la Pêche et de la Chasse en vue de réaliser un projet de restauration écologique et d'éducation à l'environnement.

D'autres lacs seront suivis : **le plan d'eau des Montagnès à Mazamet en 2022 et le lac de Fourroque à Mailhoc / Cagnac-les-mines en 2023.**



Remplissage des flacons pour les analyses d'eau

## SUIVI DES COURS D'EAU « RÉSERVOIRS BIOLOGIQUES »

L'objectif est d'évaluer précisément l'état des cours d'eau de têtes de bassin, notamment ceux classés en « réservoirs biologiques » lors du SDAGE 2016-2021, afin de savoir s'ils peuvent remplir leur rôle, puis prévoir les actions de restauration éventuellement nécessaires. **Les études de ces petits bassins versants (3) ont été réalisées sur :**

Les études « petits bassins versants » comprennent :

- une étude hydromorphologique,
- un inventaire piscicole,
- un inventaire écrevisse,
- un relevé des températures,
- un suivi des frayères à truites.

Le Dadou dans le contexte « Dadou sources » (16 km)

Le Greissentous (4 km) et son affluent le Griffoulet (3,2 km) sur le bassin de la Vèbre

Le Ladoux (6 km), affluent de l'Arnette



## SUIVI DES NIVEAUX D'EAU AVEC LE CNES

La Fédération a intégré le projet « OECS » (Observation des Eaux continentales par les Citoyens et les Satellites) du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES).

Le projet comporte un volet « sensibilisation du public » par la partie lecture de la règle par le grand public ainsi qu'un volet scientifique qui permet au CNES de comparer les mesures réalisées par satellite à celles de terrain.

En 2021, 2 règles ont été installées :

- Au plan d'eau de la Cahuzière à Damiatte ;
- Au lac des Montagnès à Mazamet.

Une troisième règle sera installée au plan d'eau de Serviès en 2022.



Remise des règles par le CNES

## Sensibilisation des riverains qui nous confient les baux de pêche

Afin de sensibiliser les riverains qui nous confient leurs baux de pêche, la Fédération a édité une **plaquette d'information** à destination des propriétaires riverains. Elle a été également distribuée aux AAPPMA pour leur servir de support lors de leurs discussions pour la signature des baux de pêche.



La plaquette d'information en 3 volets

## SUVI DES PROCÈS-VERBAUX ET POURSUITES EN JUSTICE

- La Fédération s'est portée partie civile pour 3 pollutions importantes ayant fait l'objet d'un procès-verbal au titre de la police de l'eau par l'OFB en 2021 :
  - Pollution du Dadou par des rejets industriels à Graulhet ;
  - Pollutions du Thoré par des rejets domestiques à Mazamet et à Saint-Amans-Soult.

En outre, une réunion a été organisée le 2 décembre 2021 par le Procureur de Castres avec toutes les associations agréées pour la protection de l'environnement afin d'organiser au mieux le suivi de ces procédures. Il s'agit avant tout de ne pas laisser les pollutions et dégradation sans réaction, mais d'astreindre à des remises en état de l'environnement. Ses efforts se porteront en priorité en 2022 sur l'assainissement.



### SUIVI PARTICULIER :

La Fédération s'est engagée en 2021 aux côtés de la Mairie de Fontrieu avec l'ensemble des partenaires techniques concernés, pour obtenir des informations et de garanties sur les impacts éventuels de l'ouverture d'une mine de tungstène sur le bassin du Vernoubre. Elle a également réalisé une pêche d'inventaire afin d'établir un état initial du cours d'eau.

## Le procureur lance une chasse aux pollueurs



Chérif Chabbi, le procureur de la République de Castres, veut faire du Tarn le phare d'une politique pénale offensive en matière d'environnement. Il a annoncé qu'il allait poursuivre les auteurs de pollutions industrielles et domestiques. Les associations applaudissent. Article paru dans la Dépêche du Midi en décembre 2021.

## Prévention sur le développement des espèces exotiques envahissantes

- Dans l'objectif de limiter l'utilisation d'espèces étrangères au département en tant que vifs, et donc leur propagation, une communication avait été réalisée en 2020 auprès des AAPPMA et des revendeurs d'articles de pêche susceptibles de vendre des vifs. Ce courrier était accompagné d'un poster et d'un flyer explicatif. Suite au changement de statut de la Perche soleil, ils ont été mis à jour et renvoyés en 2021.



Le Pseudorasbora est classé « espèce exotique envahissante »



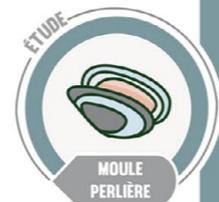
## Participation au débat sur l'environnement

### 11 avis techniques rendus à l'Administration

CODERST, avis techniques «hydroélectricité», avis techniques «élevage», avis techniques, pisciculture, avis technique «carrière»,

### 60 réunions de concertations avec les partenaires techniques

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), SAGES, Contrats de Rivières, Plans Pluriannuel de Gestion (PPG) des syndicats de rivières, sites Natura 2000, sites de nos partenaires (Fédération des Chasseurs du Tarn, ONF, Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc), Réserve Naturelle Régionale de Cambounet-sur-Sor, ...



Exemple : Site Natura 2000 « Vallée de l'Arn » piloté par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc - Espèces aquatiques : Lamproie de Planer, Ecrevisse à pattes blanches, Moule perlière, Loutre



Comité technique spécial « Moule perlière »

## Surveillance police de la pêche et police de l'eau

La Fédération forme les gardes-pêche particuliers au contrôle de la pêche ainsi qu'à la protection des milieux aquatiques, avec notamment le signalement des pollutions.

### Formation continue annuelle :

Une réunion a été réalisée le 27 mars pour les 7 gardes entrés en activité en 2021 ;

### Formation initiale :

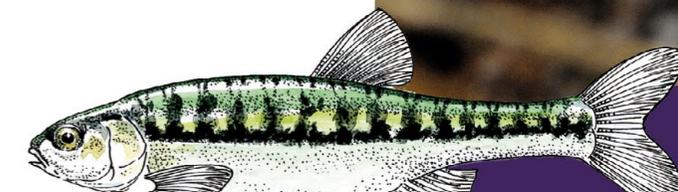
En juin 2021, 6 candidats ont passé le module 1 à la Fédération des chasseurs. Le module 3, quant à lui, sera organisé début 2022 par la Fédération avec l'appui de l'OFB.



Réunion des nouveaux gardes-pêche du 27 mars 2021

### 37 signalements de pollutions par les particuliers et les pêcheurs

pris en charge par la Fédération suite à nos nombreuses communications sur les réseaux sociaux fédéraux



**1 000** enfants initiés à la pêche **4** stages de pêche de 2 jours

**5** écoles et **118** enfants sensibilisés dans le cadre de l'éducation à l'environnement

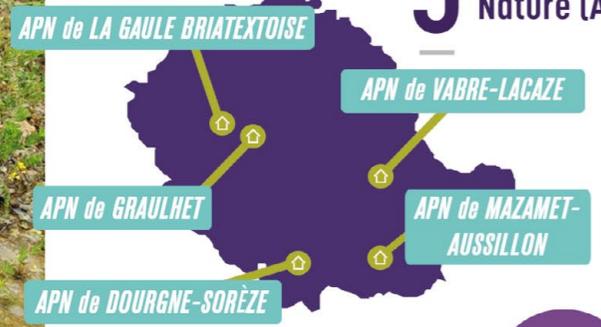
## Participation à la Caravane des sports tarnais

Cet événement, organisé par le Comité Départemental Olympique du Sport (CDOS), s'est déroulé sur 14 dates réparties sur l'ensemble du département. Nous avons participé à certaines d'entre elles : Cap Découverte, le Ludolac, Aquaval et la base des Etangs.

**350** personnes rencontrées



**5** Ateliers Pêche Nature (APN)



## Organisation d'un bivouac pêche

En partenariat avec Addict Carpe 81, la Fédération a organisé, en période estivale, sur le plan d'eau de la base des Etangs à Saïx, un **bivouac pêche à la carpe de nuit** (autorisation exceptionnelle).

**6 jeunes adolescents** y ont participé. Les poissons étaient très joueurs cette nuit là puisque une trentaine de carpes (de 1.5 à 5 kg) et un amour blanc d'une quinzaine de kilos ont été pêchés. Cette animation a rencontré un franc succès auprès des jeunes, elle sera renouvelée !



Pêche de la carpe de nuit à la base des Etangs

## Finalisation du projet éducatif

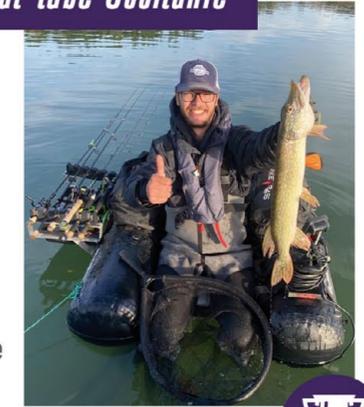
Lancé en 2020, la Fédération a finalisé son projet éducatif. Ce document a permis à notre animateur d'obtenir **son agrément de la part de l'Éducation Nationale**. Ce document, présenté sous forme de modules, permettra aux enseignants de faire leurs choix en fonction des thématiques qu'ils souhaiteront aborder. Nous avons commencé sa mise en application en intervenant notamment dans les écoles de Damiatte et de Saint-Paul-Cap-de-Joux.



La Fédération poursuivra ses interventions dans le milieu scolaire en 2022.

## Organisation de la première manche du challenge float-tube Occitanie

Le samedi 2 Octobre 2021, la Fédération, en collaboration avec l'Association Régionale Pêche Occitanie (ARPO) et avec l'aide de partenaires financiers et techniques, a organisé une manche du Challenge Interdépartemental float-tube Occitanie, une nouvelle compétition créée en 2020 ! L'évènement s'est déroulé au plan d'eau de Briax à proximité de Lavaur.



Ce challenge a rassemblé **25 participants** provenant de toute la région Occitanie. La compétition a débuté à 8h00 et s'est terminée à 13h00. La bonne ambiance et l'esprit de camaraderie furent palpables durant toute l'épreuve. Au total, 15 brochets et 6 perches maillés ont été comptabilisés par les commissaires.



### Le podium de l'édition :

- 1- Sébastien BARGUET (3 brochets)
- 2- Fabien FABRE (2 brochets)
- 3- Paul THOMY (1 brochet et 1 perche)



Les trois premiers compétiteurs sur le podium avec leur trophée

# LE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

## Finalisation du SDDL

L'année 2021 fut l'année de rédaction et de validation par le Conseil d'Administration de la Fédération du SDDL (Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche). Ce document technique consiste à établir un diagnostic approfondi du loisir pêche sur le territoire tarnais afin de définir les stratégies à adopter autour de 7 axes majeurs (organiser l'offre de pêche et valoriser le potentiel halieutique ; aider, soutenir et conseiller le tissu associatif ; favoriser l'accès au loisir pêche pour tous ; développer le tourisme pêche ; améliorer l'information et la promotion du loisir pêche ; mettre en place un réseau structuré de découverte et d'apprentissage de la pêche et de la nature ; optimiser, organiser et structurer la réglementation pêche et son contrôle).

La mise en œuvre de ce plan d'actions de 5 ans a débuté en 2021 !



Page de couverture du SDDL

## Des nouveautés réglementaires mises en œuvre



### Pêche des carnassiers toute l'année

En concertation avec la Préfecture, l'Office Français pour la Biodiversité et les associations locales, une nouvelle réglementation autorise la pêche des carnassiers en no-kill, durant la période de fermeture sur les retenues de Rivières et du Laouzas uniquement.



Création d'une nouvelle réserve de pêche périodique du 1<sup>er</sup> janvier au dernier vendredi d'avril sur le Tarn au niveau d'Aiguelèze.



Communication spécifique sur les canaux digitaux de la Fédération et création, en collaboration, avec les Youtubers «Smile Fishing» d'une vidéo expliquant l'application et les modalités de cette nouvelle réglementation



4 Nouveaux parcours no-kill sur l'Agout à Brassac et à Saint-Paul-Cap-de-Joux - sur le Thoré à Labruguière et à Labastide-Rouairoux



Création d'un nouveau parcours « truites loisirs » sur le Dadou à Graulhet



Passage en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole des plans d'eau du Salvan à Anglès et du Maresq à Lasfaillades (+ parcours no-kill)

## Eau potable et réglementations

Dans l'objectif de mieux comprendre les restrictions en vigueur (pêche limitée ou interdite, navigation interdite, ...) liées aux protections des captages d'eau potable sur le département, la Fédération a notamment rencontré Mme la Députée Marie-Christine Verdier-Jouclas puis l'organe départemental de l'ARS (Agence Régionale de Santé). Nous savons aujourd'hui qu'il nous faudra collaborer avec les différents producteurs d'eau potable pour voir évoluer ces réglementations contraignantes pour nos adhérents et l'essor de notre loisir. L'autorisation de l'utilisation des propulseurs électriques sur les barrages de Razisse et de la Bancalié fait figure de principal objectif. La Fédération remercie Mme la Députée pour son appui et son soutien sur ce dossier. À sa demande, tout comme l'ensemble de nos pêcheurs, elle sera informée des futures évolutions.



## Des projets d'aménagements halieutiques lancés

En phase avec le SDDL et pour faire suite aux sollicitations d'AAPPMA comme de collectivités territoriales, des projets d'aménagements halieutiques favorisant l'accès au loisir pêche ont été étudiés.

Ces projets pourraient voir le jour en 2022/2023 :



Etude de 6 projets de pontons pour personnes à mobilité réduite (PMR) souhaités par les collectivités.



Etude de 2 projets de construction de rampes de mise à l'eau :  
- sur l'Agout à Lavar,  
- sur le Tarn à Lisle-sur-Tarn  
Une prospection a également débuté sur le plan d'eau du Laouzas.



Nouveau ponton situé sur le lac des Mouettes à Saix



Mise à l'eau d'une embarcation sur le Tarn

# LE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Des projets de labellisation en cours

DES PROJETS DE LABELLISATION DE « PARCOURS FNPf » LANCÉS



SAINT-LIEUX-LES-LAVOUR

LE PLAN D'EAU DU LUDOLAC



CASTELNAU-DE-MONTMIRAL

LE PLAN D'EAU DE VÈRE-GRÉSIGNE



• La Fédération travaille depuis quelques années à la mise en place de « parcours FNPf » (un site de pêche répondant aux différents critères d'un cahier des charges) et à l'obtention de ces labels.

• **Le parcours Famille FNPf** permet la pratique de la pêche au sein d'un cadre attrayant et d'un site permettant l'accueil de l'ensemble de la famille avec des activités annexes (jeux pour enfants, baignade, barbecue, camping, ...).

• **Le parcours Passion FNPf** s'adresse aux pêcheurs chevronnés recherchant un parcours atypique, poissonneux et adapté à leur technique favorite (berges entretenues en rivière pour pêche à la mouche ou au toc, mise à l'eau pour parcours de pêche aux leurres ou de pêche du silure, postes de pêche identifiés en carpodrome, ...).

**Aujourd'hui dans le Tarn, 5 parcours sont labellisés et 2 sont en cours de labellisation : le plan d'eau du Ludolac et le plan d'eau de Vère-Grésigne.**

LE LABEL HÉBERGEMENT PÊCHE

• La Fédération poursuit la labellisation pêche d'hébergements touristiques dans le département.



**6** gîtes labellisés dans le Tarn depuis 2019 !

**Aujourd'hui, 6 hébergements ont obtenu le label « hébergement pêche » et 3 sont à l'étude !**

18

L'acquisition du plan d'eau de Serviès

19

**C'est une première nationale, pêcheurs et chasseurs associés pour la gestion d'un espace naturel remarquable de 30 ha.**

• Sous l'impulsion de la SAFER, de la commune de Serviès, de la Fédération Départementale des Chasseurs et de la Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, leurs Fondations respectives ont décidé d'acheter, conjointement et avec le soutien financier de nombreux partenaires institutionnels tels que la Région Occitanie, le Département du Tarn, la Communauté de Communes Lautrécois-Pays d'Agout et la commune de Serviès, le lac de Serviès.

Ce plan d'eau de 19 ha est la 14<sup>ème</sup> plus importante surface en eau du département. Cependant, sa richesse en terme de biodiversité reste limitée et ce bien qu'elle soit à fort potentiel. Ce projet multi-partenarial inédit en France est donc l'occasion d'y remédier !

Désormais, de nouvelles étapes vont débiter ! Tout d'abord, la constitution d'un comité de pilotage. Il permettra de mener une action concertée au travers du réseau de nos partenaires techniques et institutionnels du Département et de la Région. D'autres actions seront dévoilées durant l'inauguration officielle, d'ores et déjà prévue « printemps/été 2022 » !

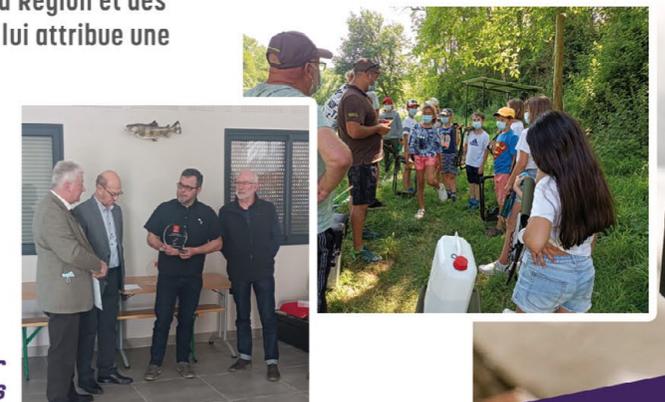


Les trophées Pêche Durable 2021

• Les Trophées « Pêche Durable », mis en place depuis quelques années par la Région Occitanie, récompensent une AAPPMA par département pour une action en faveur d'une " Pêche Durable ". Un jury composé d'élus de la Région et des Fédérations de Pêche sélectionne une association lauréate et lui attribue une aide financière de 2000 €.

En 2021, c'est l'AAPPMA de la Gaule Briatextoise qui a été primée pour la réussite depuis 5 ans de son Atelier Pêche Nature (APN) à destination des enfants comme des adultes. Les fonds récoltés permettront à l'AAPPMA de disposer de matériel suffisant pour leur nouveau projet de partenariat avec l'école et le CLAE de la commune de Briatexte.

L'AAPPMA de la Gaule Briatextoise récompensée pour son engagement auprès des pêcheurs



# LE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

## Gestion du lac de Fourrogue

- Après plusieurs années de formalités administratives, le Département du Tarn est officiellement devenu propriétaire en 2020 du plan d'eau de Fourrogue sur les communes de Mailhoc et Cagnac-les-Mines. Il a par la suite confié à un bureau d'études, la charge d'établir un diagnostic puis de proposer un plan de gestion du plan d'eau.



Le plan d'eau de Fourrogue

Celui-ci, aujourd'hui abouti, permettra de concilier les usages et les volontés de chaque partie prenante au travers de différentes actions menées dans les années à venir. La Fédération a participé aux discussions en comité technique et a donc pu faire valoir le point de vue des pêcheurs nécessaire à l'élaboration du plan de gestion. C'est suite à ce travail que nous avons obtenu du Département la gestion halieutique et piscicole du plan d'eau au travers d'une convention de partenariat.

Cette convention a été validée par le Conseil Départemental en commission permanente le 10 décembre 2021 puis par le Conseil d'Administration de la Fédération. La signature officielle devrait avoir lieu très prochainement. Ainsi les pêcheurs pourront continuer de s'adonner à leur loisir sur le lac de Fourrogue. Dans les années à venir, plusieurs aménagements et nouveautés réglementaires verront le jour comme prévu par le plan de gestion. Nous tiendrons évidemment informés l'ensemble de nos partenaires et nos adhérents de ces évolutions.

## Réflexion entamée sur l'élaboration d'une charte des empoissonnements



Déversement de poissons à Graulhet

- Suite à la nécessité identifiée par le PDPG et le SDDL de réfléchir aux différentes pratiques d'empoissonnements se déroulant sur le département nous avons entamé la rédaction d'une charte des empoissonnements. Celle-ci permettra de préciser ce qui est autorisé ou non, conseillé ou non, dans le choix des espèces et leurs lieux de déversements (rivières, réservoirs biologiques, plans d'eau, ...). Cette charte a aussi pour but d'organiser les différentes opérations d'empoissonnements entre les différentes structures et d'en garder une trace dans un registre dédié. En effet, ces informations peuvent s'avérer utiles pour mieux comprendre les résultats des suivis piscicoles réalisés. Le travail rédactionnel servant de base de discussions a donc commencé. L'année 2022 verra le travail avec les élus concernés pour permettre les ajustements nécessaires et l'aboutissement de cette charte.

# LA PISCICULTURE DU PUJOL

- Conformément à ce que nous avons annoncé l'an passé, nous avons mis en œuvre la solution de la production de truites portions à partir de truitelles d'automne acquises, au mois d'octobre, à des établissements privés, puis élevées dans nos bassins. La pénurie de poisson s'est à nouveau confirmée et, pour y faire face, nous avons été contraints de faire appel à des fournisseurs extérieurs au département du Tarn (essentiellement Charente et Aveyron).

Notre pisciculture a ainsi pu faire grossir et livrer aux AAPPMA près de 7 tonnes de farios et plus de 13 tonnes de truites arc en ciel, soit 70 % de leurs besoins. L'adoption de ce modèle a aussi permis de diminuer de 15 % le coût du poisson par rapport à 2020. Pour l'exercice 2022, grâce au concours de Pierre SÉGUIER, nouveau pisciculteur à temps partiel, qui complète l'équipe, nous viserons un taux d'indépendance de 90 % et nous poursuivrons nos efforts en termes de productivité et de maîtrise des coûts.



Empoisonnement en truites sur le Viau

## Les dotations en truites



Truite fario :

8 000 kg  
initialement

- Echange TRF/AEC : 2 450 kg,
- 5 610 kg à livrer,
- Production à la pisciculture : 2 500 kg,
- Production Lavopé : 3 000 kg,
- Livraisons assurées par la FD 81.



Truite arc-en-ciel :

16 500 kg  
initialement

- 1 750 kg pour les concours enfants,
- Echange TRF/AEC : 2 450 kg,
- Achats supplémentaires AAPPMA : 910 kg,
- Production et livraisons FD81 : 22 000 - 23 000 kg,
- Production et livraisons Vritone : 2 500 kg.

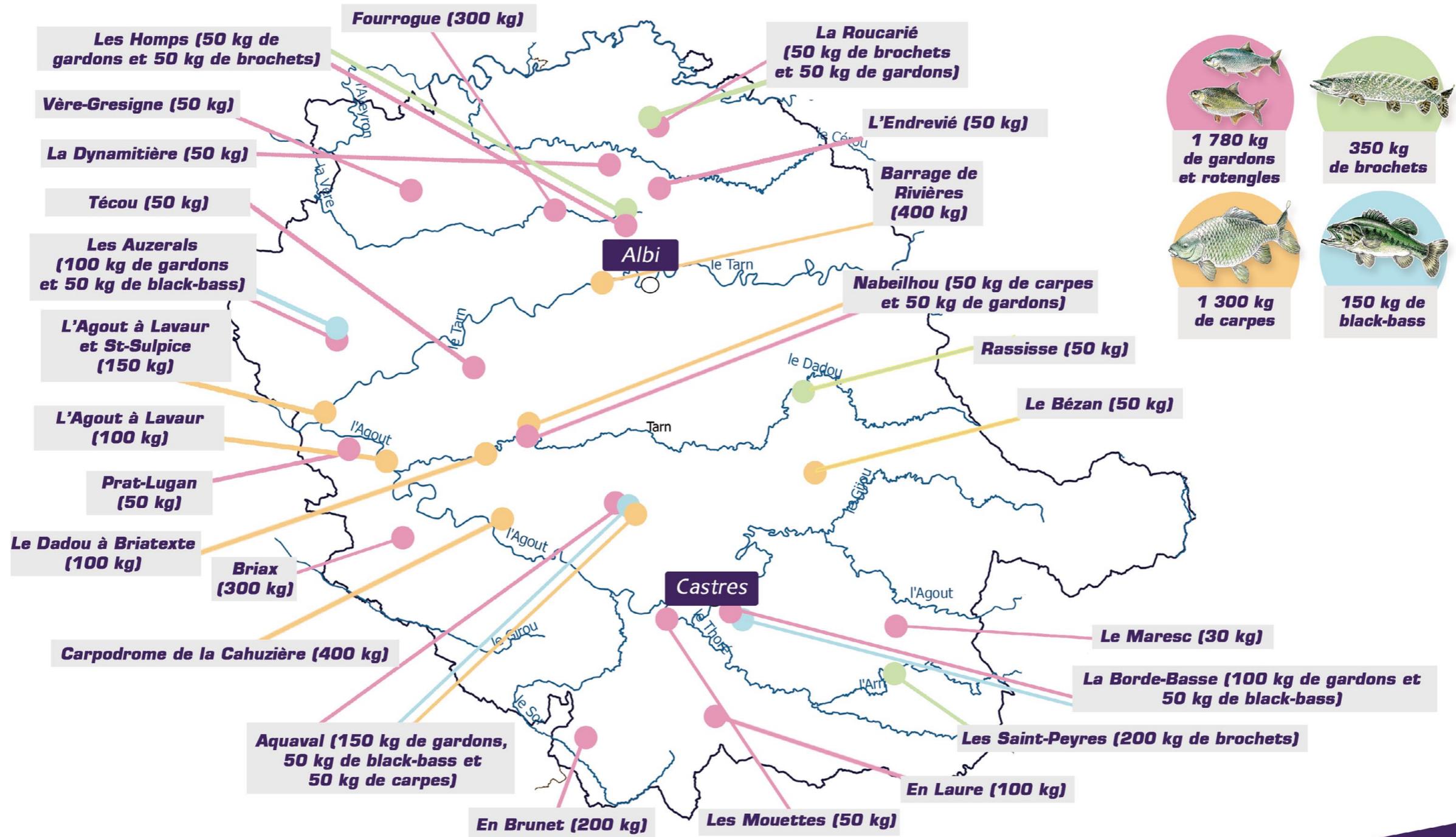


Recrutement  
de Pierre SÉGUIER  
Pisciculteur



# LES EMPOISSONNEMENTS

La Fédération attribue, à titre gratuit, aux AAPPMA du département plusieurs dotations de poissons (hors salmonidés) :



# LES GARDES-PÊCHE

## La garderie fédérale

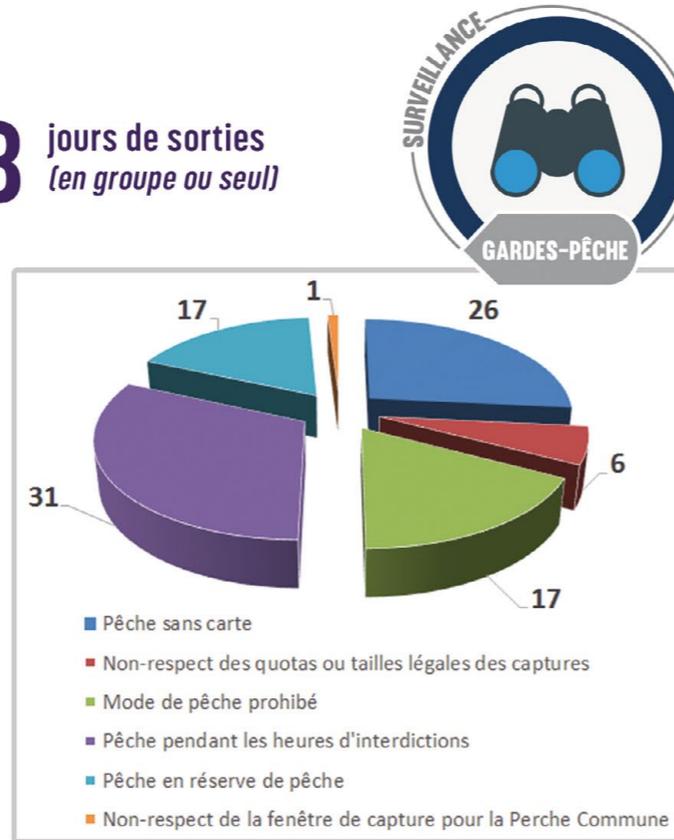
**9** gardes pêches fédéraux

**68** jours de sorties (en groupe ou seul)

**2 142** pêcheurs contrôlés

**98** procès-verbaux dressés

Voir la répartition des infractions 2021 ci-jointe)



## Les gardes-pêche particuliers

**6** nouveaux gardes-pêche particuliers

**39** gardes-pêche particuliers sont actifs pour contrôler l'exercice de la pêche et surveiller les milieux aquatiques

**503** tournées effectuées

**5 465** pêcheurs contrôlés



La Fédération remercie l'OFB pour sa collaboration en matière de surveillance et de protection des milieux aquatiques.

# L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

## Un jeu concours inédit organisé pour le lancement de la saison de pêche 2021

La Fédération a organisé, en partenariat avec des nombreux commerçants d'articles de pêche et le soutien financier du Club Halieutique Interdépartemental et la Fédération Nationale pour la Pêche en France, un jeu concours gratuit avec obligation d'achat intitulé « La Fédération de Pêche du Tarn vous offre 120 bons d'achats de 50 € ».

Pour participer, le pêcheur devait acheter sa carte de pêche 2021 dans le Tarn entre le 15 décembre 2020 et le 28 février 2021 inclus. Pouvait participer au jeu concours toutes les personnes prenant leur carte de pêche annuelle sur le site [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr) ou chez un dépositaire agréé.

**120** pêcheurs tirés au sort ont été récompensés.



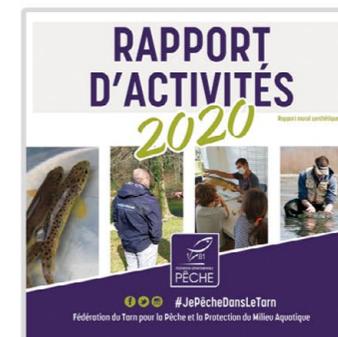
Des pêcheurs ont pu bénéficier après tirage au sort d'un bon d'achat de 50 €



## Création d'un rapport moral synthétique

Pour la première fois, la Fédération a édité un rapport moral synthétique en 2021 faisant l'écho des actions fédérales réalisées en 2020. Ce document, imprimé en externe en 150 exemplaires, a été distribué aux AAPPMA, aux élus départementaux, aux partenaires ainsi qu'à toutes les structures avec lesquelles la Fédération collabore et travaille pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Une de couverture du rapport moral 2020



# L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Des publications et reportages toute l'année dans les médias tarnais

**21** papiers dans la presse écrite  
(La Dépêche du Midi, le Tarn Libre et le Journal d'ici)  
traitant de l'actualité fédérale.

+  
De nombreuses interviews sur les radios locales comme 100%, Radio d'Autan ou encore CFM Lacauve



**5** reportages diffusés sur France 3 Tarn  
(Ouvertures de pêche, suivi des écrevisses à pattes à blanches, inventaires piscicoles, ...)



Communication « Sauvons nos rivières »

• La Fédération Nationale pour la Pêche en France a fait le choix en juin 2021 d'une communication plus engagée reposant notamment sur le volet protection des milieux aquatiques du réseau associatif de la pêche de loisir en eau douce. La FNNP et toutes les structures associatives de la pêche de loisir ont alerté les institutions et le grand public sur la situation hydrologique des rivières de notre pays.

Sous le slogan « Sauvons nos rivières » et développées sous plusieurs angles durant un mois, de nombreuses actions de communication ont été réalisées : manifeste, communiqués de presse, vidéos institutionnelles, interviews, campagnes sur les réseaux sociaux, ...

La Fédération a relayé cette campagne en l'inscrivant dans des exemples concrets touchant directement notre département.

Le logo « Sauvons nos rivières »



**16 500**  
guides de pêche 2022 imprimés



Le guide piscicole 2022 et la newsletter « Ricochets »

• Le guide piscicole est un outil de communication indispensable pour le pêcheur puisque qu'il regroupe toutes les informations et nouveautés réglementaires de l'année à connaître. Il est disponible chez l'ensemble des revendeurs agréés de cartes de pêche ainsi que dans de très nombreux offices de tourisme par exemple. Une version numérique est également disponible sur le site internet de la Fédération.

• Instaurée depuis 10 ans et avec 98 parutions, la newsletter numérique « Ricochets » représente aujourd'hui un support de communication particulièrement apprécié des pêcheurs tarnais. 2600 pêcheurs sont abonnés !

Le site internet et les réseaux sociaux fédéraux



**GEOPECHE™**  
LA CARTE DES PÊCHEURS

Prolongement du partenariat avec GEOPECHE pour 5 ans soit jusqu'en 2027 !

Le site internet est actualisé de manière hebdomadaire, de nombreuses actualités sont publiées (vie de la Fédération et de ses AAPPMA, projets en cours, communiqués, relai d'actions des associations locales, jeu concours, ...). De plus, l'insertion de la carte interactive GEOPECHE est un vrai atout numérique !

**41 577**

visites toute l'année sur le site [www.pechetarn.fr](http://www.pechetarn.fr) (soit - 30 % qu'en 2020, l'année d'apparition du COVID-19, avec 59 697 visites)

**81**

actualités publiées sur [www.pechetarn.fr](http://www.pechetarn.fr) en 2021 !



SMARTPHONE

**63%**

67% en 2020



ORDINATEUR

**33%**

22% en 2020



TABLETTE

**4%**

11% en 2020



9650 abonnés



1424 abonnés



543 abonnés

Utilisation récurrente de story sur Facebook et Instagram





## Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

3 et 5 Rue des jardins neufs - 81100 CASTRES  
federation81@pechetarn.fr - www.pechetarn.fr  
Tel : 05.63.35.55.56